



# Bulletin Officiel

N° 3612

Mercredi 02 Juin 2010

— 15<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT SA- : 2  
DIVIDENDE PROPOSE

#### CHANGEMENT D'ADERSSE

TUNISIE VALEURS 2

#### COMPLEMENT D'INFORMATIONS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES 2  
-STAR-

#### PROJET DES RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB- : AGO 3-5

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB- : AGE 6-9

#### PAIEMENT DE DIVIDENDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 10

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

#### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2010  
ARABIA SICAV

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009  
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

**AVIS DES SOCIETES \***

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA  
-SOPAT SA-**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba.

La Société de Production Agricole Teboulba informe ses actionnaires que lors de sa réunion tenue le 21/5/2010, le conseil d'administration de la **SOPAT** a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2010 à la Maison d'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053, Les Berges du Lac à Tunis, à 10 heures 30, de distribuer à titre des Dividendes de l'exercice 2009 la somme de **0.600 DT** par action.

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2010 - AS - 595

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse au capital de 5 000 000 dinars, informe le public du transfert de son siège social du 17, rue de Jérusalem Tunis Belvédère à **l'Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – Tunis Mahrajène.**  
**Tél : L. G. (216) 71 189 600 / 71 189 630**  
**Fax : (216) 71 949 354**

Les anciens locaux du 17, rue de Jérusalem – Tunis Belvédère, continuent à être exploités en tant qu'agence commerciale du centre ville.

2010 - AS - 596

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances  
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR- informe le public et ses actionnaires qu'une modification s'est porté à la cinquième résolution de son projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 04 juin 2010. La résolution suivante annule et remplace la cinquième résolution publiée dans le projet des résolutions en date du 19 mai 2010 dans le bulletin du CMF n°3602 :

**Cinquième Résolution (modifiée) :**

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Mouldi OUALHAZI en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Badreddine BARKIA,
- Monsieur Habib KARAOULI en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de monsieur Hervé MAGRO.
- Monsieur Lotfi RADOUANE en tant qu'administrateur représentant la Société Financière d'Investissement en remplacement de Monsieur Raouf AOUADI

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de messieurs Mouldi OUALHAZI et Habib KARAOULI en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à.....

2010 - AS - 594

<b>AVIS DES SOCIETES (suite)</b>
----------------------------------

PROJET DES RESOLUTIONS**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social :Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2010.

**PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, telle que modifiée par la loi 2006-19, relative aux établissements de crédit , elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

PROJET DES RESOLUTIONS - Suite -**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration :

	En Dinars
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>40.157.644,673</b>
Résultat reporté	43.762,000
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>40.201.406,673</b>
Réserves légales	0
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>40.201.406,673</b>
Réserves à régime spécial	2.592.758,670
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>37.608.648,003</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	24.921.648,003
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>12.687.000,000</b>
Rémunération du capital	11.187.000,000
<b>4<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>1.500.000,000</b>
Fonds social	1.500.000,000

Les dividendes relatifs à l'exercice 2009, fixés à quatre cent cinquante (450) millimes par action seront mis en paiement à compter du ..... 2010 auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de comptes dépositaires des titres, conformément à l'instruction n° 16 du 06 juin 1996 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés et à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque (siège et agences), pour les titres non déposés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application des dispositions de l'article 29 des statuts, décide d'allouer, au titre de l'année 2009, la somme de 60.000,000 dinars à titre de jetons de présence, au Conseil d'Administration qui en fait la répartition entre les membres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration délègue à ce dernier tout pouvoir afin d'affecter, en cas de besoin, aux comptes de « provisions » toute somme nécessaire à prélever sur le compte « réserves pour risques bancaires généraux ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du conseil d'administration tenu le 03 mars 2010 portant cooptation de Mr. Hédi ZAR en qualité de nouvel administrateur représentant l'Etat, en remplacement de Mr. Abou Hafs Amor NAJAI et ce, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mr. Noureddine KAABI membre du Conseil d'Administration représentant l'Etat, en remplacement de Mr. Hédi BEJAOUI, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -**DIXIEME RESOLUTION**

Les mandats des membres du Conseil d'Administration prenant fin au terme de l'exercice 2009, l'assemblée générale ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, les administrateurs suivants :

LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :

MM. Hédi ZAR  
 Hédi BEN CHEIKH  
 Ahmed EL HADOUEJ  
 Mohamed JEBALI  
 Habib AMMAR  
 Noureddine KAABI

LES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARA-PUBLIQUES :

CNSS représentée par un membre  
 ETAP représentée par un membre  
 STAR représentée par un membre

LES REPRESENTANTS DES PRIVES :

MM. Noureddine BOUAOUAJA  
 Abdelkader HAMROUNI  
 Mohamed Salah KHALFALLAH

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Société Tunisienne de Banque à émettre un Emprunt Obligataire de 100 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce pour la période de cinq ans.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant et à arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DOUZIEME RESOLUTION**

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours .

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TREIZIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publication légale et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'une expédition du procès verbal de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

PROJET DES RESOLUTIONS

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2010.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts de la Banque conformément aux dispositions de la loi n°2009-16 du 16 mars 2009, modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et de la législation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles : 2, 4, 7 (version arabe uniquement), 11, 25, 27, 28, 31, 33, 34, 36, 38, 39, 43 et 47 des statuts comme suit :

**Article 2 : Dénomination**

La société prend la dénomination de : **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**  
**Société anonyme au capital de 124.300.000 de dinars.**

**Article 4 : Siège social**

Le siège social est fixé à Tunis - Rue Hédi Nouira.

Des sièges administratifs d'exploitation et de direction pourront être établis partout où le conseil d'administration le jugera convenable.

**Cette décision doit être approuvée par la prochaine assemblée générale extraordinaire.**

**ARTICLE 11 : Constatation des souscriptions et forme des titres**

1-**Les souscriptions et les versements effectués aux fins de la participation lors de l'augmentation du capital social sont constatés par un certificat délivré par la société auprès de laquelle les fonds sont déposés, sur présentation des bulletins de souscription.**

2-**Les actions sont nominatives et inscrites dans un compte tenu par la société émettrice ou par un intermédiaire agréé. La tenue des comptes en valeurs mobilières par un intermédiaire agréé mandaté, donne lieu, obligatoirement, à l'établissement d'une convention écrite entre l'émetteur et cet intermédiaire agréé, signée par les représentants légaux des deux parties et dont un exemplaire est déposé auprès du Conseil du Marché Financier. Cette convention doit définir l'étendue des missions qui sont confiées à l'intermédiaire agréé mandaté.**

3-La société doit ouvrir en son siège social un compte au nom de chaque actionnaire indiquant le nom, le domicile et la nationalité et s'il y a lieu le nom et le domicile de l'usufruitier avec indication du nombre des actions détenues.

4-La société doit délivrer une attestation comportant le nombre des actions détenues par l'actionnaire **et les mentions qui y sont portées**. Elle doit adresser un mois avant l'assemblée générale ordinaire un relevé de ses actions qu'il détient au capital de la société chaque fois où il y a mouvement (cession ou acquisition).

**ARTICLE 25 : Délégation de pouvoirs**

Le Président du conseil d'Administration assure sous sa responsabilité la direction générale de la société, le conseil doit lui déléguer à cet effet, tous les pouvoirs nécessaires.

**Sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs directeurs généraux adjoints pour assister le président du conseil. Le conseil détermine leur rémunération.**

**Le conseil d'administration peut révoquer ou changer à tout moment le ou les directeurs adjoints.**

Il peut passer avec cet ou ces adjoint (s) des traités déterminant l'étendue de ses (ou leurs) attributions et de ses (ou leurs) pouvoirs, leur durée, laquelle pourra être supérieure à celle des fonctions du conseil.

Lorsque le Président se trouve empêché d'exercer ses attributions, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur, cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

PROJET DES RESOLUTIONS - Suite -

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le conseil d'administration peut y procéder d'office, dans les mêmes conditions.

Aucun membre du conseil d'administration, autre que le Président, le ou les directeurs généraux adjoints et l'administrateur recevant une délégation provisoire, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ne peut être investi des fonctions de direction dans la société.

Le conseil d'administration ou le Président peuvent conférer à un administrateur, avec faculté de substituer, tous pouvoirs nécessaires pour l'exécution de décisions déterminées prises par eux.

**ARTICLE 27 : Conventions entre la Société et les Administrateurs.**

**Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société d'une part et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent, ainsi que les conjoints, les ascendants et les descendants des personnes susvisées, doit être soumise à l'autorisation du conseil d'administration et à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.**

**Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressées.**

**Avis de cette autorisation et de cette convention est donné aux commissaires aux comptes.**

Il en est de même pour les conventions conclues entre la société et une autre entreprise dont l'un des membres du conseil d'administration est propriétaire, ou dans laquelle il est associé en nom, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du conseil de surveillance de l'entreprise. L'intéressé qui se trouve dans l'un de ces cas doit en faire la déclaration au conseil d'administration. Avis en est également donné aux commissaires aux comptes.

Les conventions de cession d'un fonds de commerce ou de l'un de ses éléments et la location gérance des fonds de commerce **sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration et à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes.**

Les commissaires aux comptes présentent chaque année, à l'assemblée générale annuelle, un rapport spécial sur les conventions autorisées par le conseil d'administration. L'assemblée statue sur ce rapport, conformément aux prescriptions légales.

**Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues dans des conditions normales entre la société de crédit et ses clients. Le président du conseil d'administration, le président directeur général, les membres du conseil d'administration et les directeurs généraux adjoints doivent, toutefois informer le conseil d'administration et la banque centrale de Tunisie de toute convention conclue avec l'établissement qui rentre dans le cadre des opérations courantes.**

Les conventions approuvées ou désapprouvées par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire produisent leurs effets à l'égard des tiers, sauf lorsqu'elles sont annulées dans le cas de fraude.

Même en l'absence de fraude, les conséquences préjudiciables à la société, des conventions désapprouvées, peuvent être mises à la charge du membre intéressé, ou, le cas échéant, au conseil d'administration.

Sans préjudice de la responsabilité de l'intéressé, les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés, et conclues sans autorisation préalable du conseil d'administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société.

L'action en nullité se prescrit par trois ans à compter de la convention. Toutefois, si la convention a été dissimulée, le point de départ du délai de prescription est reporté au jour où elle a été révélée.

La nullité peut être couverte par un vote de l'assemblée générale intervenant sur rapport spécial des commissaires aux comptes exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie. Dans ce cas, l'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

**ARTICLE 28 : Responsabilité des administrateurs**

Les membres du conseil d'administration sont solidairement responsables, conformément aux règles de droit commun, envers la société ou envers les tiers, de leurs fait contraires aux dispositions du présent code ou des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion, notamment en distribuant ou en laissant distribuer, sans opposition, des dividendes fictifs, sauf s'ils établissent la preuve de la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal.

Les dirigeants de la société anonyme doivent veiller à éviter tout conflits entre leurs intérêts et ceux de la société et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la société qu'ils dirigent soient équitables. Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations conclues avec la société ou demander de le mentionner dans les procès verbaux du conseil d'administration.

PROJET DES RESOLUTIONS - Suite -

**ARTICLE 31 : Nomination, fonctions et rémunérations des commissaires aux comptes**

L'assemblée générale ordinaire nomme deux commissaires aux comptes inscrits au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, qui ont mandat de vérifier les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la banque et de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires et des états financiers, ainsi que l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes certifient la sincérité et la régularité des comptes annuels de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises. Ils vérifient périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne.

A l'exclusion de toute immixtion dans la gestion de la société, les commissaires aux comptes opèrent toutes vérifications et tous contrôles qu'ils jugent opportuns. Ils peuvent toujours convoquer l'assemblée générale des actionnaires en cas d'urgence.

Ils peuvent se faire communiquer toutes les pièces qu'ils estiment utiles à l'exercice de leur fonction et notamment les contrats, livres, documents comptables et registres de procès verbaux et les bordereaux bancaires.

Les états financiers de la société, doivent être mis à la disposition des commissaires aux comptes **quarante cinq jours** au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale.

Les commissaires aux comptes de la banque sont obligatoirement convoqués pour assister à toutes les réunions du conseil d'administration qui établissent les états financiers annuels ou qui examinent les états financiers intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées générales.

Les commissaires aux comptes sont nommés pour trois ans renouvelables une fois, compte non tenu de la qualité de personne morale ou physique du commissaire aux comptes.

Les commissaires aux comptes ne doivent pas être liés par des relations d'association ou par d'autres liens quels qu'ils soient qui sont de nature à limiter leur indépendance et sont tenus de fixer les conditions et les modalités d'élaboration de leurs rapports en s'appuyant sur la procédure de l'examen contradictoire.

A défaut de nomination des commissaires par l'assemblée générale, ou en cas d'empêchement ou de refus d'un ou de plusieurs des commissaires nommés, d'exercer leur fonction il est procédé à leur nomination ou à leur remplacement par ordonnance du juge des référés du tribunal du siège social à la requête de tout intéressé à charge, de citer les membres du conseil d'administration.

Le commissaire nommé par l'assemblée générale ou par le juge de référé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la période restante du mandat de son prédécesseur.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte à l'assemblée de l'accomplissement de la mission du mandat qu'elle leur a confié, et signalent les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont relevées.

Ils sont tenus de présenter leur rapport dans le mois qui suit la communication qui leur est faite des états financiers.

**Le président du conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.**

**Les commissaires aux comptes présentent à l'assemblée générale des actionnaires, pour examen, un rapport spécial sur ces conventions.**

Les commissaires aux comptes sont tenus de communiquer à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier une copie de chaque rapport adressé aux assemblées générales.

La rémunération des commissaires aux comptes est fixée selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 33 : Convocation des Assemblées**

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- 1) Les commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins **trois** pour cent du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les assemblées générales réunies sur première convocation ne peuvent se tenir qu'elle qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Pour les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement ou sur une deuxième convocation, **doivent être convoquées dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.**



PROJET DES RESOLUTIONS - Suite -

Les convocations à ces diverses assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

Les assemblées générales extraordinaires réunies sur deuxième convocation ne peuvent se tenir et être convoquées que dans les délais et dans les formes prescrites par la loi.

Les titulaires d'actions qui en ont fait la demande peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître

Par exception, le conseil d'administration pourra réunir une assemblée générale ordinaire, à l'effet d'obtenir les autorisations dont il aurait besoin, après la tenue de l'assemblée générale constitutive et sur convocation verbale et sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

**ARTICLE 34 : Droit de siéger à une Assemblée Générale**

Les titulaires d'actions, libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

**Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne muni d'un mandat spécial à l'assemblée, l'associé vote personnellement ou par son représentant pour la totalité de ses actions il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.**

Toutefois, l'Etat Tunisien est valablement représenté par ses représentant légaux; les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur conseil d'administration, **soit par un mandataire muni d'un mandat spécial** ; les femmes mariées par leurs maris s'ils ont l'administration des biens de ces dernières ; les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du conseil, le mari ou le tuteur soient personnellement actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires, sauf ainsi qu'il est dit sous l'article 15 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toute réserve de ce qui est dit à l'article 35 ci-après déterminés par le conseil d'administration.

**ARTICLE 36 : Règlements des assemblées générales**

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par un membre du conseil d'administration délégué spécialement à cet effet par le conseil d'administration.

Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au conseil d'administration (commissaires aux comptes, liquidateur...) c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'assemblée.

**Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs ayant la qualité d'actionnaires, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.**

Il est tenu une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée générale, et déposée au siège principal de la société à la disposition de tout requérant.

**ARTICLE 38 : Droit du vote à l'assemblée générale**

Chaque membre de l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation, sous réserve de l'application des dispositions visant les assemblées constitutives ou assimilées. **Il bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient.**

Les votes ont lieu, soit à main levée, soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence.

**ARTICLE 39 : Procès-Verbal de l'Assemblée Générale**

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau **et le refus de l'un d'entre eux doit être mentionné.**

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le président du conseil d'administration, soit par le membre du conseil d'administration temporairement délégué dans les fonctions de président, soit par tout autre membre du conseil d'administration.

## AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENT DE DIVIDENDES

### BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

*La Banque Internationale Arabe de Tunisie **BIAT** a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mai 2010 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2009 à 2 Dinars par action, soit 20% de la valeur nominale et la mise en paiement de ces dividendes à partir du 14 juin 2010.*

2010 - AS - 595

## AVIS

### COURBE DES TAUX DU 02 JUIN 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,421%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,414%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,409%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,404%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,398%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,391%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,380%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,373%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,367%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011	4,361%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,378%	998,991
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,423%	1 026,034
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,584
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 046,920
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 100,505
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 132,743
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 095,745
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,442
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,859%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,976%	1 103,621
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,199%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,238%		1 017,565
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,735%	1 098,247

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,627	132,637		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,534	11,535		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,192	1,193		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,920	31,923		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,949	43,953		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	158,265	158,586		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	679,779	681,635		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	133,213	133,608		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,48	124,563		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,329	113,359		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	111,309	111,352		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,533	104,659		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 214,561	1 214,956		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 129,375	2 129,506		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,558	117,283		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	118,410	118,327		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 106,801	1 104,650		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,418	119,584		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	158,171	157,904		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,103	14,088		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 513,100	5 520,215		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 406,095	6 409,541		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,267	2,263		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,807	1,805		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,163	1,165		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,028	106,039
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,320	102,330
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,808	102,818
29	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	100,808	100,818
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,396	101,409
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	104,677	104,686
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,621	101,632
33	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,691	101,701
34	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,717	107,727
35	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,736	100,747
36	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,001	102,011
37	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,006	102,016
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,908	101,919
39	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,001	104,011
40	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	103,959	103,969
41	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	101,025	101,032
42	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	100,924	100,934
43	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,114	102,125
44	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,218	100,228
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-		102,837	104,219	104,224
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,633	105,643
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,505	101,516
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	102,382	102,393
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	102,604	102,613
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,154	100,161

**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,341	10,342
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	101,753	101,764
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,163	100,172
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	28/5/09		102,252	104,151	104,214
<b>SICAV MIXTES</b>								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	75,753	75,949
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	154,050	153,698
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 511,674	1 511,493
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	108,452	108,614
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	118,643	118,896
60	SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	101,830	102,480
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,814	15,816
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	278,892	278,557
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,220	52,189
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 192,127	2 193,003
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,145	78,389
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,964	58,030
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	101,909	101,995
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	110,559	110,798
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	108,523	108,741
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,868	11,877
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,940	12,954
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,951	16,981
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,509	17,555
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-		10,846	11,796	11,806
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	127,486	127,591
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	19,626	19,633
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	101,842	101,914
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	105,624	105,260
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	139,994	141,028
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITALAUX	03-avr-07	26/08/09		119,707	130,395	130,509
81	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITALAUX	03-avr-07	26/08/09		116,320	124,264	124,319
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	-		10,385	10,862	10,851
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		115,099	125,280	125,116
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		113,355	119,346	119,220
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	167,563	167,242
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	149,325	149,215
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	131,372	131,341
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 565,768	9 540,363
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		134,168	162,762	161,930
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 166,664	1 410,466	1 405,674
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		100,000	102,880	103,467
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		100,000	103,881	104,297
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		9 989,736	10 127,542	10 054,686

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'ARABIA SICAV  
ARRETEE AU 31/03/2010**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 MARS 2010.**

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « **Arabia SICAV** », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos *31 Mars 2010*, ci joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le *31 Mars 2010*, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 6 908 268, dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date, à 3 188, dinars

Suite à l'examen des dits états financiers trimestriels, comme précisé ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d' « **Arabia Sicav** » au *31 Mars 2010*.

Aussi, devons nous remarquer que :

- 1) les actifs nets sont minorés du reliquat récupérable à partir de 2011 des Billets de trésorerie contractés antérieurement et non réalisés à ce jour, d'un montant net d'intérêts, 425 000, dinars
- 2) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent au *31 Mars 2010*, 32.99 % des actifs.
- 3) Les parts sociales et actions dans les OPCVM représentent au *31 Mars 2010*, 10.28 % des actifs nets.

**Le commissaire aux comptes :  
Samia BELHADJ**

**BILAN - ARRETE AU 31/03/2010  
(Exprimé en dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>31/03/2010</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>			
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 377 598	3 611 248	4 333 961
b- Obligations et valeurs assimilées	266 596	383 070	268 363
c- Autres valeurs			
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>			
a- Placements monétaires	1 543 450		1 529 230
b- Disponibilités	760 072	1 301 952	570 510
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	35 025	24 186	9 472
<b>AC4- Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 982 740</b>	<b>5 320 456</b>	<b>6 711 536</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	74 472	57 904	59 079
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>74 472</b>	<b>57 904</b>	<b>59 079</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	6 831 578	5 181 737	6 578 955
<b>CP2- Sommes distribuables</b>			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	73 503	93 543	
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 188	-12 728	73 503
<b>ACTIF NET</b>	<b>6 908 268</b>	<b>5 262 552</b>	<b>6 652 457</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>6 982 740</b>	<b>5 320 456</b>	<b>6 711 536</b>

<b>ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/03/2010 (Exprimé en dinars)</b>			
	<u>01/01/2009 31/03/2010</u>	<u>01/01/2009 31/03/2009</u>	<u>01/01/2009 31/12/2009</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>			
a- Dividendes	0		98 360
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 064	4 744	17 247
c- Revenus des autres valeurs			
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	20 765	3 678	53 076
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>23 829</b>	<b>8 421</b>	<b>168 683</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	23 241	17 046	87 411
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>588</b>	<b>-8 625</b>	<b>81 272</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	7 320		8 897
<b>CH 2- Autres charges</b>	4 720	4 103	18 558
<b>RESULTAT D EXPLOITATION</b>	<b>3 189</b>	<b>-12 728</b>	<b>71 610</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	-1	0	1 892
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 188</b>	<b>-12 728</b>	<b>73 503</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>			
<b>Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles</b>			
- sur titres	-107 969	139 834	561 987
<b>Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres</b>	345 796	123 723	619 259
- Frais de négociation	-7 152	-2 547	-20 774
- Régularisation des sommes non distribuables	1 002	-2	43 744
- régularisation du sommes distribuables	716	-2	
- Droit d'entrée	205		4 949
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>235 786</b>	<b>248 277</b>	<b>1 282 667</b>

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET  
ARRETE AU 31/03/2010**

	<u>01/01/2010 31/03/2010</u>	<u>01/01/2009 31/03/2009</u>	<u>01/01/2009 31/12/2009</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>			
a- Resultat d 'Exploitation	3 189	-12 728	71 610
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	-107 969	139 834	561 987
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	345 796	123 723	619 259
d- Frais de négociation de titres	-7 152	-2 547	-20 774
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>			-93 543
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>			
<b>a- Souscriptions</b>			
- Capital	20 025		450 665
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 002		100 633
- Régularisation des sommes distribuables	715		2 458
- Droits d' entrée	205		4 949
<b>b- Rachats</b>			
- Capital	0	-115	-1 721
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-2	-56 889
- Régularisation des sommes distribuables		-2	-566
- Droit de sortie			
<b>VARIATION DE L ACTIF NET</b>	<b>255 811</b>	<b>248 162</b>	<b>1 638 068</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>			
a- en début d'exercice	6 652 457	5 014 389	5 014 389
b- en fin d'exercice	6 908 268	5 262 552	6 652 457
<b>AN 5- <u>NOMBRE D'ACTION ( ou de part )</u></b>			
a- en début d'exercice	94 588	86 674	86 674
b- en fin d'exercice	94 878	86 672	94 588
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>72,812</b>	<b>60,718</b>	<b>70,331</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>3,53%</b>	<b>4,95%</b>	<b>23,42%</b>

**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE  
ARRETE AU 31/03/2010**

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/03/2010	% ACTIF	% Capital
<b>ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:</b>					
ADWYA	9 500	64 703	71 659	1,03%	0,09%
ASSAD	35 891	435 237	458 292	6,56%	0,36%
ATTIJARI Bank	1 688	32 428	37 249	0,53%	0,01%
BIAT	13	550	926	0,01%	0,00%
BNA	3 000	30 039	39 753	0,57%	0,01%
BNA NS	26 231	232 971	333 134	4,77%	0,08%
BT	800	78 699	82 344	1,18%	0,01%
BTE ADP	8 728	215 636	270 559	3,87%	0,87%
CIMENTS DE BIZERTE	54 000	612 560	402 786	5,77%	0,12%
ICF	97	4 112	4 897	0,07%	0,01%
MONOPRIX	200	29 934	48 711	0,70%	0,01%
SALIM NS 10	7 997	119 955	119 955	1,72%	0,30%
SERVICOM	114 653	372 666	365 743	5,24%	4,86%
SFBT	2 269	25 813	31 265	0,45%	0,00%
SIPHAT	2 091	34 618	36 385	0,52%	0,12%
SOMOCER	20 000	41 786	47 480	0,68%	0,08%
SOTUMAG	5 000	6 322	7 900	0,11%	0,06%
SPDIT	28 941	148 632	199 548	2,86%	0,11%
TINVEST	1 475	4 044	18 134	0,26%	0,15%
TL	1 645	37 107	46 565	0,67%	0,02%
TL NS 2009	360	7 992	9 738	0,14%	0,01%
TL NG 2010	30	683	801	0,01%	0,00%
TPR	69 225	304 315	402 336	5,76%	0,19%
UIB	29 000	589 466	630 141	9,02%	0,16%
<b>Titre OPCVM</b>					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	80 034	1,15%	0,59%
FCP IRADETT 50	4 000	48 681	49 872	0,71%	7,42%
FCP IRADETT 20	4 920	55 272	57 598	0,82%	9,28%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	36 579	0,52%	6,12%
FCP IRADETT CEA	630	8 999	10 486	0,15%	2,32%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	476 728	6,83%	1,00%
<b>TOTAL</b>	<b>435 123</b>	<b>4 009 924</b>	<b>4 377 598</b>	<b>62,69%</b>	

<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES</b>					
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES:</b>					
CIL2005/1	1 500	90 000	92 334	1,32%	1,00%
UNIFACTOR 2006	4 000	160 000	162 233	2,32%	4,00%
UNIFACTOR 2008	200	12 000	12 029	0,17%	0,20%
<b>TOTAL</b>	<b>5 700</b>	<b>262 000</b>	<b>266 596</b>	<b>3,82%</b>	

<b>PLACEMENTS MONETAIRES</b>		<b>1 500 000</b>	<b>1 543 450</b>	<b>22,10%</b>	
------------------------------	--	------------------	------------------	---------------	--

<b>DISPONIBILITES</b>		<b>753 664</b>	<b>760 072</b>	<b>10,9%</b>	
-----------------------	--	----------------	----------------	--------------	--

<b>Créances d'exploitation</b>		<b>35 025</b>	<b>35 025</b>	<b>0,5%</b>	
--------------------------------	--	---------------	---------------	-------------	--

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 025 588</b>	<b>6 982 740</b>	<b>100%</b>	
----------------------	--	------------------	------------------	-------------	--

**Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/03/2010**

**REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-03-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

**2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

**2/4 CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**AC1-Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2010 à 4 377 598 DT contre 3 611 248 DT au 31/03/2009, et se détaille ainsi : **(annexe IV)**

**AC4-Note sur les autres Actifs**

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 850 000 DT provisionné à 100% dont 425 000 DT serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur, et ARABIA SICAV .

Selon cette convention , des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009 .

Au cours du 1er trimestre 2010, Arabia Sicav a encaissé 7 320DT d'intérêt.

Le principal serait remboursé à partir de l'exercice 2011.

<b><u>PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>01/01/2010</b>	<b>01/01/2009</b>
	<b>31/03/2010</b>	<b>31/03/2009</b>
Revenus des Actions	0	0
Revenus des titres OPCVM	0	0
Revenus des obligations	3 064	4 744
Revenus des autres valeurs		
<b>TOTAL</b>	<b>3 064</b>	<b>4 744</b>



<b><u>PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>01/01/2010</b>	<b>01/01/2009</b>
	<b>31/03/2010</b>	<b>31/03/2009</b>
Revenu des Billets de Trésorerie		
Revenu des autres Placements monétaires	20 765	3 678
Autres revenus	7 320	
<b>TOTAL</b>	<b>28 085</b>	<b>3 678</b>
<b>CP1- le capital</b>		
Les mouvements sur le capital au cours du 1 er trimestre 2010 se détaillent ainsi :		
<b><u>Capital au 31/12/2009</u></b>		
Montant	6 578 955	
Nombre de titres	94 588	
Nombre d'actionnaires	30	
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
Montant	20 025	
Nombre de titres émis	290	
Nombre d'actionnaires nouveaux	1	
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
Montant	0	
Nombre de titres rachetés		
Nombre d'actionnaires sortants		
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>		
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	345 796	
Régularisation des sommes non distribuables	1 002	
Régularisation des sommes distribuables	716	
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-107 969	
Frais de négociation	-7 152	
Régularisation des sommes distribuables		
Droit d'entrée	205	
<b><u>Capital au 31/03/2010</u></b>		
Montant	6 831 578	
Nombre de titres	94 878	
Nombre d'actionnaires	31	
<b><u>CP2- Sommes distribuables</u></b>	<b>01/01/2010</b>	<b>01/01/2009</b>
	<b>31/03/2010</b>	<b>31/03/2009</b>
Résultats distribuables	3 188	-12 728
<b>TOTAL</b>	<b>3 188</b>	<b>-12 728</b>

<b>4/ AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>01/01/2010</b>	<b>01/01/2009</b>
	<b>31/03/2010</b>	<b>31/03/2009</b>
Revenus des placements	23 829	8 421
Charges de gestion des placements	23 241	17 046
<b>Revenu net des placements</b>	<b>588</b>	<b>-8 625</b>
Autres charges	4 720	4 103
Autres Produits	7 320	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 189</b>	<b>-12 728</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1	0
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>3 188</b>	<b>-12 728</b>
Frais de négociation	-7 152	-2 547
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-107 969	139 834
Plus Values réalisées sur cession de titres	345 796	123 723
Régularisation des sommes non distribuables	1 002	-2
régularisation des sommes distribuables	716	-2
Droit d'entrée	205	
<b>Résultat net de la période</b>	<b>235 786</b>	<b>248 277</b>
<b>Nombre d' Actions</b>	<b>94 878</b>	<b>86 672</b>
<b>Résultat par Action</b>	<b>2,485</b>	<b>2,865</b>
<b>CH1-Charges de gestion des Placements</b>	<b>01/01/2010</b>	<b>01/01/2009</b>
	<b>31/03/2010</b>	<b>31/03/2009</b>
<b>Rémunération du gestionnaire</b>		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	19 989	14 906
<b>Rémunération du dépositaire</b>		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an.		
Les honoraires de l'ATB	291	291

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social :Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 juin 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, CMC (Chérif BEN ZINA) et GAC (Chiheb GHANMI).

**BILAN**

Arrêté au 31 Décembre 2009

(unité = En 1000DT)

<u>ACTIF</u>	Notes	31-12-2009	31-12-2008
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	120 824	161 939
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	271 235	(*)258 881
3- Créances sur la clientèle	3	4 796 044	(*) 4 447 928
4- Portefeuille titres commercial	4	16 071	8 038
5- Portefeuille d'investissement	5	233 821	239 738
6- Valeurs immobilisées	6	78 583	77 004
7- Autres actifs	7	420 561	(*)535 230
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 937 138</b>	<b>5 728 758</b>
<b>- PASSIF</b>			
1- Banque centrale et C.C.P	-	651	904
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	178 744	(*) 75 748
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	4 296 450	(*) 4 010 784
4- Emprunts et ressources spéciales	10	422 229	435 139
5- Autres passifs	11	524 974	(*) 722 459
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 423 048</b>	<b>5 245 034</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
1- Capital	12	124 300	124 300
2- Réserves	-	312 926	289 930
3- Actions propres	-	-661	-88
4- Autres capitaux propres	-	37 324	37 324
5- Résultats reportés	-	44	19
6- Résultat de l'exercice	-	40 158	32 239
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>514 090</b>	<b>483 724</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 937 138</b>	<b>5 728 758</b>

\* Les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****ARRETE AU 31-12-2009**

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB 1	Cautions, avals et autres garanties données	1 255 237	950 070
HB 2	Crédits documentaires	432 960	297 205
HB 3	Actifs donnés en garantie		
	<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>13</b>	<b>1 688 197</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB 4	Engagements de financements donnés	<b>14</b>	<b>210 288</b>
HB4-a	Engagements de financements	156 544	120 209
HB4-b	Engagements de remboursement de L'Etat	53 744	71 678
HB 5	engagements sur titres	5 568	3 773
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>215 857</b>	<b>195 660</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
HB 6	Engagements de financements reçus		
HB 7	Garanties reçues	<b>15</b>	<b>1 013 532</b>
			<b>(*) 766 006</b>

\* Les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

**ETAT DE RESULTAT****Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2009**

(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2009	31/12/2008
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
Intérêts et revenus assimilés	16	321 957	311 552
Commissions	17	54 850	48 743
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	17 369	15 520
Revenus du portefeuille-titres d'investissement	19	8 979	5 857

<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	-	<b>403 155</b>	<b>381 672</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>	-		
Intérêts encourus et charges assimilées	20	-155 151	-158 366
Commissions encourues		-3 628	-3 236
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	0	0
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	-	<b>-158 779</b>	<b>-161 602</b>
<b><u>PRODUIT NET BANCAIRE</u></b>	-	<b>244 376</b>	<b>220 070</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	-64 195	-75 582
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	-25 152	-2 015
Autres produits d'exploitation	-	2 888	3 770
Frais de personnel	23	-84 365	-80 078
Charges générales d'exploitation	24	-23 427	-17 699
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-	-4 931	-4 542
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	-	<b>45 194</b>	<b>43 924</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	-	2 031	-2 862
Impôts sur les sociétés	-	-7 067	-8 823
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	-	<b>40 158</b>	<b>32 239</b>
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	-	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	-	<b>40 158</b>	<b>32 239</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2009  
(Unité : en milliers de dinars)

	<b>Note</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
- Produits d'exploitation bancaire encaissés	<b>25</b>	397 158	(*) 390 777
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-159 429	-171 720
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	<b>25</b>	-27 576	-35 997
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-419 606	(*)-696 897
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		285 688	413 195
Acquisitions/cessions des titres de placement		32	27 009
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-89 731	-80 687
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-83 087	-16 038
Impôts sur les sociétés payés		-5 769	-616
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-102 318</b>	<b>-170 972</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		9 266	4 697
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-19 518	-16 235

Acquisitions / cessions des immobilisations		-6 510	-2 654
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-16 761</b>	<b>-14 192</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emissions d'actions		0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-13 293	-52 088
Dividendes versés		-9 812	-8 092
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>-23 105</b>	<b>-60 180</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-142 184	-245 344
Liquidités et équivalents en début de la période		297 524	542 868
<b>Liquidités et équivalents en fin de la période</b>	<b>26</b>	<b>155 339</b>	<b>297 524</b>

\* Les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2009

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 Décembre 2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes Comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

### 2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

##### *Comptabilisation des engagements hors bilan*

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour leur valeur nominale.

##### *Comptabilisation des crédits à la clientèle*

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

##### *Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle*

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2009 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ». Seuls les agios sur les comptes gelés sont réservés.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

### **Comptabilisation des intérêts de retard**

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 227 986 mDT.

### **Provisions sur engagements**

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la « B.C.T » n° 91- 24, telle que modifiée par les circulaires de la « B.C.T » n° 93-23 et n° 99-04, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- |   |       |
|---|-------|
| • <b>A</b> : actifs courants                          | 0 %   |
| • <b>B1</b> : actifs nécessitant un suivi particulier | 0 %   |
| • <b>B2</b> : actifs incertains                       | 20 %  |
| • <b>B3</b> : actifs préoccupants                     | 50 %  |
| • <b>B4</b> : Actifs compromis                        | 100 % |

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

## **2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents**

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

### **2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents**

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Titres d'investissement.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Les titres représentant des participations de financement.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

**2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents**

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- *Les titres de transactions* : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- *Les titres de placement* : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.



**2.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la « B.C.T » n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

**2.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.**

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

**2.5. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.**

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan Libellé en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 Ecart de conversion ».

L'écart de conversion est provisionné à hauteur de 4 921 mDT au 31/12/2009 constatée au compte « 51.400 Provision pour perte de change » et présentée parmi les « Autres passifs ».

**2.6. Les valeurs immobilisées et amortissements**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
-Mobilier et matériel de bureau	10 % 15% 20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
-Matériel informatique	15% 33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(\*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

**4. NOTES EXPLICATIVES***(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)***Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de ce poste s'élève à 120 824 mDT au 31/12/2009 contre 161 939 mDT au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Caisse	29 294	27 442
BCT	78 458	134 493
CCP	1 066	0
TGT et Reprise de liquidité	12 006	4
<b><i>Total</i></b>	<b>120 824</b>	<b>161 939</b>

- Les comptes « B.C.T » Dinars présentent plusieurs suspens anciens, qui sont en cours d'apurement.

Le tableau suivant récapitule ces suspens par date d'antériorité :

Antériorité	Débit BCT	Débit STB	Crédit BCT	Crédit STB
Moins d'un trimestre	19 883	593	12 378	2 222
Plus d'un trimestre	30	0	79	776
Plus d'un semestre	446	0	96	-12
Plus d'an	2 509	213	3 476	110
<b>Total</b>	<b>22 868</b>	<b>807</b>	<b>16 028</b>	<b>3 120</b>

- Les comptes « B.C.T » Devises présentent plusieurs suspens anciens, qui sont en cours d'apurement.

Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

Devises	Antériorité	L C BCT	LD BCT	NC BCT	ND BCT	L C et NC BCT	L D et ND BCT	Cours au 31/12/09	L C et NC BCT EN MDT	L D et ND BCT EN MDT
<b>AED</b>	Moins d'un trimestre					0	0	3,553	0,000	0,000
	Plus d'un trimestre					0	0	3,553	0,000	0,000
	Plus d'un semestre		191			0	191	3,553	0,000	0,068
	Plus d'an		0			0	0	3,553	0,000	0,000
<b>Total AED</b>		<b>0</b>	<b>191</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>191</b>	<b>3,553</b>	<b>0,000</b>	<b>0,068</b>
<b>CAD</b>	Moins d'un trimestre	3 156		11 971	104	15 127	104	1,243	18,803	0,129
	Plus d'un trimestre	0	0		52	0	52	1,243	0,000	0,065
	Plus d'un semestre				36	0	36	1,243	0,000	0,045
	Plus d'an	7	7	1 306	20	1 314	27	1,243	1,633	0,034
<b>Total CAD</b>		<b>3 164</b>	<b>7</b>	<b>13 277</b>	<b>212</b>	<b>16 441</b>	<b>219</b>	<b>1,243</b>	<b>20,436</b>	<b>0,272</b>
<b>CHF</b>	Moins d'un trimestre	20	10 258	11 277	110	11 297	10 368	12,666	14,309	13,132
	Plus d'un trimestre	19			165	19	165	12,666	0,023	0,208
	Plus d'un semestre		15 166	6 929		6 929	15 166	12,666	8,777	19,209
	Plus d'an	990	18 235	4 000	1 296	4 990	19 531	12,666	6,320	24,737
<b>Total CHF</b>		<b>1 029</b>	<b>43 659</b>	<b>22 207</b>	<b>1 570</b>	<b>23 235</b>	<b>45 229</b>	<b>12,666</b>	<b>29,430</b>	<b>57,286</b>
<b>DKK</b>	Moins d'un trimestre		18 800			0	18 800	25,252	0,000	4,747
	Plus d'un trimestre					0	0	25,252	0,000	0,000
	Plus d'un semestre					0	0	25,252	0,000	0,000
	Plus d'an		116	116		116	116	25,252	0,029	0,029
<b>Total DKK</b>		<b>0</b>	<b>18 916</b>	<b>116</b>	<b>0</b>	<b>116</b>	<b>18 916</b>	<b>25,252</b>	<b>0,029</b>	<b>4,777</b>
<b>DZD</b>	Moins d'un trimestre				3 403 060	0	3 403 060	0,179	0,000	60,881
	Plus d'un trimestre					0	0	0,179	0,000	0,000
	Plus d'un semestre					0	0	0,179	0,000	0,000
	Plus d'an	0	65 779 528		440 720	0	66 220 248	0,179	0,000	1 184,680
<b>Total DZD</b>		<b>0</b>	<b>65 779 528</b>	<b>0</b>	<b>3 843 780</b>	<b>0</b>	<b>69 623 308</b>	<b>0,179</b>	<b>0,000</b>	<b>1 245,561</b>
<b>EUR</b>	Moins d'un trimestre	2 909 223	27 769 587	27 743 437	2 108 948	30 652 661	29 878 535	1,899	58 194,08	56 724,40
	Plus d'un trimestre	301 996	132 341	209 394	918 402	511 390	1 050 743	1,899	970,875	1 994,84
	Plus d'un semestre	1 086 422	740 359	710 916	304 076	1 797 338	1 044 435	1,899	3 412,25	1 982,86
	Plus d'an	1 501 947	15 225 046	18 661 223	3 754 971	20 163 170	18 980 017	1,899	38 279,78	36 033,56
<b>Total EUR</b>		<b>5 799 589</b>	<b>43 867 332</b>	<b>47 324 971</b>	<b>7 086 398</b>	<b>53 124 559</b>	<b>50 953 730</b>	<b>1,899</b>	<b>100 856,98</b>	<b>96 735,66</b>
<b>GBP</b>	Moins d'un trimestre	35 077	744 334	728 006	108 774	763 083	853 108	2,112	1 611,43	1 801,54

	Plus d'un trimestre		0	7 535		7 535	0	2,112	15,912	0
	Plus d'un semestre	3 612		442 710	27 546	446 322	27 546	2,112	942,517	58,17
	Plus d'an	161 350	152 745	83 649	340 289	244 999	493 035	2,112	517,374	1 041,16
<b>Total GBP</b>		<b>200 039</b>	<b>897 079</b>	<b>1 261 900</b>	<b>476 609</b>	<b>1 461 939</b>	<b>1 373 688</b>	<b>2,112</b>	<b>3 087,24</b>	<b>2 900,87</b>
<b>JPY</b>	Moins d'un trimestre					0	0	14,105	0	0
	Plus d'un trimestre	2 423				2 423	0	14,105	0,034	0
	Plus d'un semestre					0	0	14,105	0	0
	Plus d'an	2 572 000				2 572 000	0	14,105	36,277	0
<b>Total JPY</b>		<b>2 574 423</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 574 423</b>	<b>0</b>	<b>14,105</b>	<b>36,311</b>	<b>0</b>
<b>KWD</b>	Moins d'un trimestre	3 000	3 500			3 000	3 500	4,55	13,65	15,925
	Plus d'un semestre	3 000				3 000	0	4,55	13,65	0
	Plus d'an					0	0	4,55	0	0
<b>Total KWD</b>		<b>6 000</b>	<b>3 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 000</b>	<b>3 500</b>	<b>4,55</b>	<b>27,301</b>	<b>15,925</b>
<b>LYD</b>	Moins d'un trimestre	189 242				189 242	0	1,07	202,545	0
	Plus d'un trimestre					0	0	1,07	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	1,07	0	0
	Plus d'an		813	176 280	169 242	176 280	170 055	1,07	188,672	182,01
<b>Total LYD</b>		<b>189 242</b>	<b>813</b>	<b>176 280</b>	<b>169 242</b>	<b>365 522</b>	<b>170 055</b>	<b>1,07</b>	<b>391,218</b>	<b>182,01</b>
<b>MAD</b>	Moins d'un trimestre				0	0	0	1,662	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	1,662	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	1,662	0	0
	Plus d'an	1 210		612		1 822	0	1,662	0,303	0
<b>Total MAD</b>		<b>1 210</b>	<b>0</b>	<b>612</b>	<b>0</b>	<b>1 822</b>	<b>0</b>	<b>1,662</b>	<b>0,303</b>	<b>0</b>
<b>MRO</b>	Plus d'an	5 421 190		300 165		5 721 355	0	0,497	28,424	0
<b>Total MRO</b>		<b>5 421 190</b>	<b>0</b>	<b>300 165</b>	<b>0</b>	<b>5 721 355</b>	<b>0</b>	<b>0,497</b>	<b>28,424</b>	<b>0</b>
<b>NOK</b>	Moins d'un trimestre					0	0	22,66	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	22,66	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	22,66	0	0
	Plus d'an		142 300	96		96	142 300	22,66	0,022	32,246
<b>Total NOK</b>		<b>0</b>	<b>142 300</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>142 300</b>	<b>22,66</b>	<b>0,022</b>	<b>32,246</b>
<b>QAR</b>	Moins d'un trimestre				55 788	0	55 788	3,583	0	19,99
<b>Total QAR</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55 788</b>	<b>0</b>	<b>55 788</b>	<b>3,583</b>	<b>0</b>	<b>19,99</b>

<b>SAR</b>	Moins d'un trimestre					0	0	3,479	0	0
	Plus d'un trimestre					0	0	3,479	0	0
	Plus d'an	0				0	0	3,479	0	0
<b>Total SAR</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3,479</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SEK</b>	Moins d'un trimestre	33 248			975	33 248	975	1,833	6,094	0,179
	Plus d'un trimestre					0	0	1,833	0	0
	Plus d'un semestre					0	0	1,833	0	0
	Plus d'an		107 050	45 474	1 125	45 474	108 175	1,833	8,335	19,828
<b>Total SEK</b>		<b>33 248</b>	<b>107 050</b>	<b>45 474</b>	<b>2 100</b>	<b>78 722</b>	<b>109 150</b>	<b>1,833</b>	<b>14,43</b>	<b>20,007</b>
<b>USD</b>	Moins d'un trimestre	1 537 887	750 461	793 993	1 417 877	2 331 880	2 168 337	1,317	3 071,79	2 856,35
	Plus d'un trimestre	282 282	26 087	7 788	209 371	290 070	235 458	1,317	382,109	310,168
	Plus d'un semestre	310 329	185 627	10 555	268 603	320 884	454 229	1,317	422,701	598,357
	Plus d'an	1 205 662	3 034 233	1 294 834	5 164 246	2 500 496	8 198 479	1,317	3 293,90	10 799,86
<b>Total USD</b>		<b>3 336 161</b>	<b>3 996 407</b>	<b>2 107 169</b>	<b>7 060 096</b>	<b>5 443 330</b>	<b>11 056 503</b>	<b>1,317</b>	<b>7 170,50</b>	<b>14 564,73</b>

- Le compte « Position/ Mouvement/ Fonds/IBS » figurant au niveau de la rubrique caisse inclut des écarts non justifiés par rapport au solde déclaré par l'IBS pour un montant de 2.433 MDT.

Le détail de cet écart par centre se présente comme suit :

Centre fort	Solde réel	Solde comptable	Ecart
TUNIS	1 274	3 487	2 213
SFAX	949	1 169	220
<b>Total</b>	<b>2 223</b>	<b>4 657</b>	<b>2 433</b>

## Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 271 235 mDT au 31/12/2009 contre 258 881 mDT au 31/12/2008. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
<i>Créances sur les établissements bancaires:</i>	37 791	35 314
- Banques Résidentes	16	46
- Banques non Résidentes	30 638	28 724
- Organismes financiers (sociétés de leasing)*	7 137	6 544
<i>Institutions Financières:</i>	233 444	223 567
- Banques Résidentes	192 818	171 345
- Banques non Résidentes	40 626	52 222
<b><u>Total</u></b>	<b>271 235</b>	<b>258 881</b>

\* Au 31/12/2009 les créances sur les sociétés de leasing ont été reclassées au niveau de la rubrique AC2. Suite à ce changement les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Les comptes correspondants débiteurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent plusieurs suspens anciens, qui sont en cours d'apurement.

Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

Antériorité des suspens	Devises	Débit STB	Crédit STB	Débit correspondant	Crédit correspondant	Débit STB et débit correspondant DEV	Cours moyen 2009	Débit STB+ débit correspondant MDT	Crédit STB+ crédit correspondant MDT
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	CAD	685	1 698	2 027		2 712	1,182	3	2
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	DKK			880		880	0,251	0	0
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	EUR	1 844 576	2 928 366	3 841 326	1 357 435	5 685 902	1,879	10 682	8 052
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	GBP	1 326	5 511	8 797 779	7 869	8 799 105	2,106	18 529	28
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	KWD					0	4,662	0	0
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	LYD	202 200	152 940			202 200	1,077	218	165
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	MAD		395	87 339		87 339	0,166	15	0
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	NOK					0	0,214	0	0
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	SEK		450	2 897	150	2 897	0,176	1	0
<b>Total des suspens ayant une antériorité supérieure à 3 mois et inférieure à 6 mois</b>								<b>29 448</b>	<b>8 247</b>
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	CAD	45	4 326	16 958	15 434	17 003	1,182	20	23
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	DKK			720		720	0,251	0	0
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	EUR	2 164 894	5 756 354	3 903 809	1 339 633	6 068 703	1,879	11 401	13 331
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	GBP	5 202	17 714	475 896	467 686	481 098	2,106	1 013	1 022
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	KWD		3 510		0	0	4,662	0	16
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	LYD	275 662	514 483	13	132 916	275 675	1,077	297	697
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	MAD		429	77 649	1 830	77 649	0,166	13	0
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	NOK	5 000		490 057	150	495 057	0,214	106	0
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	SEK			725	3 682	725	0,176	0	1
<b>Total des suspens ayant une antériorité supérieure à 6 mois et inférieure à 12 mois</b>								<b>12 851</b>	<b>15 092</b>
Antériorité >12 mois	CAD	438 632	4 857 098	4 123 831	73 497	4 562 463	1,182	5 391	5 826
Antériorité >12 mois	DKK	13 423	495	2 525	8 099	15 948	0,251	4	2
Antériorité >12 mois	EUR	64 339 988	39 538 547	28 060 044	53 872 519	92 400 032	1,879	173 592	175 491
Antériorité >12 mois	GBP	416 786	285 795	434 456	560 196	851 242	2,106	1 793	1 781
Antériorité >12 mois	KWD		10 624	3 264	0	3 264	4,662	15	50
Antériorité >12 mois	LYD	142 031	249 826	911 963	634 768	1 053 994	1,077	1 135	953
Antériorité >12 mois	MAD	410 202	587 212	738 154	46 349	1 148 356	0,166	191	105
Antériorité >12 mois	NOK	145 800	583		1 419	145 800	0,214	31	0
Antériorité >12 mois	SEK	143543	39543	2 985	56 194	146 528	0,176	26	17
<b>Total des suspens ayant une antériorité supérieure à 12 mois</b>								<b>182 179</b>	<b>184 227</b>
<b>Total</b>								<b>224 477</b>	<b>207 565</b>

- L'applicatif utilisé pour la gestion des prêts en devises ne permet pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.
  - Le compte créances rattachées sur les prêts en devises inclut des intérêts reçus mais non encore affectés pour un montant de 1255 MDT.
- Par ailleurs, il y lieu de préciser que la répartition des créances rattachées entre les établissements financiers et bancaires et les clients de la banque s'effectue d'une manière forfaitaire aux taux respectifs de 60% et 40%.

### Note 3 – Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2008 et 2009 se présente comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Comptes courants débiteurs	657 991	672 173
- Crédits sur ressources spéciales (1)	299 004	407 756
- Les créances prises en charge par l'Etat	68 017	77 381
- Bonification prise en charge par l'Etat	33 438	37 333
- Comptes courants associés	236 413	209 036
- Autres concours à la clientèle (2)	4 361 246	3 894 818
- Créances à abandonner	3 562	2 282
- Créances rattachées	46 560	42 786
<b><u>Total Brut</u></b>	<b>5 706 231</b>	<b>5 343 565</b>
<b>Provisions</b>	<b>258 644</b>	<b>251 491</b>
- Provisions sur comptes courants	74 497	71 620
- Provisions sur ressources spéciales	27 962	19 508
- Provisions sur autres concours à la clientèle	146 570	152 002
- Provisions sur comptes courants associés	9 160	8 272
- Provisions sur créances à abandonner (2)	455	89
<b>- Agios réservés</b>	<b>643 074</b>	<b>636 444</b>
- Agios réservés sur comptes courants	26 461	30 743
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	477 015	447 579
- Agios réservés sur comptes courants associés	40 295	35 102
- Agios réservés sur ressources spéciales	96 196	121 757
- Agios réservés sur créances à abandonner (2)	3 107	1 263
<b>- Produits perçus d'avance</b>	<b>8 469</b>	<b>7 702</b>
<b><u>Total Net</u></b>	<b>4 796 044</b>	<b>4 447 928</b>

(1) Au 31/12/2009 les revenus non encaissés sur les créances de crédits bail ne sont plus présentés au niveau de la rubrique PA5. Ils sont présentés en déduction de la rubrique AC3. Suite à ce changement, les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(2) Au 31/12/2009 les créances à abandonner ainsi que leurs provisions et agios réservés ont été reclassés au niveau de la rubrique AC3. Suite à ce changement, les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2009 est la suivante :

Libellé	Encours Brut	Créances Rattachées	Provisions	Agios Réservés	Produits perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	657 991	18 670	-74 497	-26 461		575 702
C/ Ressources spéciales	299 004	4 995	-27 962	-96 196		179 841
Comptes courants associés	236 413		-9 160	-40 295		186 958
Autres conc. à la clientèle	4 462 701	22 895	-146 570	-477 015	-8 469	3 853 543
- Créances à abandonner	3 562		-455	-3 107		0
<b><u>Total</u></b>	<b>5 659 671</b>	<b>46 560</b>	<b>-258 644</b>	<b>-643 074</b>	<b>-8 469</b>	<b>4 796 044</b>

- Le système d'information de la banque n'assure pas la traçabilité, le recoupement et le contrôle des soldes des comptes « Produits perçus d'avance » se rapportant aux crédits à la clientèle. Cependant, des ajustements sont effectués pour l'estimation de ces soldes en fin d'exercice, sur la base de situations extra-comptable du portefeuille.



**Agios réservés :**

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2009 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Agios réservés sur C/C	26 461	30 743
Agios réservés sur Avals et Cautions	5 014	4 359
Agios réservés sur régularisation soldes débiteurs	0	104
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	69 837	64 260
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	169 335	165 901
Agios réservés sur crédits garantis par l'Etat	4 843	5 122
Agios réservés sur Ressources Spéciales	96 196	121.757
Agios réservés sur C/C Associés	40 295	35 102
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	227 986	207 834
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	1 263
Agios réservés/ créances crédit bail	947	844
<b><u>Sous Total</u></b>	<b>643 074</b>	<b>636 444</b>
Agios réservés sur créances prises en charge par l'Etat	12 617	13 640
Agios réservés sur créances rattachées	6 475	7 642
<b><u>Total</u></b>	<b>662 166</b>	<b>657 726</b>

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 227.986 MDT.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

- L'égalité entre le compte intérêt de retard réservé et les comptes des impayés en intérêts en retard n'a pas été vérifiée au 31/12/2009.
- Les agios réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agios réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agios réservés sur les autres engagements.

Les comptes de provisions ont connu les mouvements suivants au cours de l'exercice 2009 :

Désignation	Montant
<b>SOLDE AU 31/12/2008</b>	<b>454 072</b>
REAFFECTATIONS DES AGIOS RESERVES EN PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	1 394
REAFFECTATIONS ETAT (BAD VI) 2006 EN PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	-65
REAFFECTATIONS ANNULATION CESSION DE CREANCES	-17 938
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	91 491
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR TITRES	33 953
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR LITIGES	8 699
REPRISES DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS	-75 272
REPRISES DES PROVISIONS SUR TITRES	-6 635
REPRISES DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-10 740
<b>SOLDE AU 31/12/2009</b>	<b>478 959</b>

- Les garanties retenues par la banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont déterminées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

Par ailleurs, certaines valeurs sont déterminées en l'absence d'un rapport d'expertise externe ou interne du bien objet de la garantie.

**Note 4 – Portefeuille titres commercial**

Le solde de ce poste s'élève à 16 071 mDT au 31/12/2009 contre 8 038 mDT au 31/12/2008. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'Etat et de titres à revenus variables.

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Bons de trésor à court terme	10 231	1 672
Bons de trésor assimilables	6 078	6 251
Actions	25	25
Créances et dettes rattachées	266	258
Dépréciation des bons de trésor assimilables	-208	-98
Intérêts perçus d'avance	-321	-70
<b>Total</b>	<b>16 071</b>	<b>8 038</b>

**Note 5 – Portefeuille d'investissement**

La valeur du portefeuille titres est passée de mDT au 31/12/2008 à 233 821 239 738mDT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Titres d'investissement	11 642	12 421
- Titres de participation	172 784	157 947
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	60 176	49 931
- Parts dans les entreprises liées	119 519	119 548
- Sociétés en liquidation	676	676
- Participations en rétrocession	20 887	22 112
- Créances et dettes rattachées	-332	-78
<b>Valeur Brute</b>	<b>385 352</b>	<b>362 557</b>
Provisions	151 531	122 819
<b>Valeur Nette</b>	<b>233 821</b>	<b>239 738</b>

La répartition du portefeuille titres d'investissement en titres cotés et titres non cotés est la suivante :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Titres cotés	6 791	4 626
Titres non cotés	270 910 mDT	260 202 mDT

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Libellé	Valeur Comptable	Provisions au 31/12/08	Dotations	Reprises	Réaffectation en +	Réaffectatio n en -	Provisions au 31/12/09
Les titres d'investissement	11 642	-650					-650
Les SICAR	77 565	-20 094	-3 573	2 581			-21 086
Les titres de participation	296 477	-102 075	-30 380	4 054	-1 394		-129 795
Les créances rattachées	-332	0					0
<b>Total</b>	<b>385 352</b>	<b>-122 819</b>	<b>-33 953</b>	<b>6 635</b>	<b>-1 394</b>	<b>0</b>	<b>-151 531</b>

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2009 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
<b>SECTEUR FINANCIER</b>				
STRC	91,4	33 801	18 602	15 199
STB SICAR	49,2	8 280	1 900	6 380
STB INVEST	94,4	34 676		34 676
SOFIGES	52,1	2 142		2 142
STB CAPITALIS	92,2	2 607		2 607
BFT	78,2	3 535	3 535	0
<b>-SECTEUR TOURISTIQUE</b>				
SKANES PALACE INTERNATIONAL	99,8	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,9	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,2	3 221		3 221
<b>-SECTEUR BATIMENT</b>				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71	7 461		7 461
<b>-SECTEUR SERVICES</b>				
STE LA GENERALE DE VENTE	50	2 000	1 071	929

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 77.565 MDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 21.087MDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2009
Fonds gérés STB SICAR 1 (1999)	8 000	-1 251	6 749
Fonds gérés STB SICAR 2 (2000)	8 000	1 390	9 390
Fonds gérés STB SICAR 3 (2001)	5 000	724	5 724
Fonds gérés	Fonds initial	Résultats capitalisés	Solde au 31/12/2009
Fonds gérés STB SICAR 4 (2002)	6 500	889	7 389
Fonds gérés STB SICAR 5 (2003)	6 824	970	7 794
Fonds gérés STB SICAR 6 (2005)	2 707	107	2 814
Fonds gérés STB SICAR 7 (2006)	800	47	847
Fonds gérés STB SICAR 8 (2007)	9 427	529	9 956
Fonds gérés STB SICAR 9 ( 2008 )	4 800	129	4 929
Fonds gérés STB SICAR 10 ( 2008 )	4 748	88	4 836
Fonds gérés EX- ID SICAR 1	1 524	637	2 161
Fonds gérés EX-ID SICAR 2	2 000	603	2 603
Fonds gérés EX- ID SICAR 3	5 436	996	6 432
Fonds gérés EX -ID SICAR 4	360	23	383
Fonds gérés EX- ID SICAR 5	1 133	193	1 326
Fonds gérés EX- ID SICAR 6	4 000	232	4 232
<b>Total</b>	<b>71 259</b>	<b>6 306</b>	<b>77 565</b>

Au 31 Décembre 2009, la situation des emplois des Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV	Placement
Fonds gérés STB SICAR 1	2 966	2 146	387	
Fonds gérés STB SICAR 2	6 697	299	14	
Fonds gérés STB SICAR 3	3 318	1 000	110	
Fonds gérés STB SICAR 4	7 051		804	
Fonds gérés STB SICAR 5	7 302	231	856	

Fonds Gérés	Titres de participations à rétrocéder	Participations directes	Titres SICAV	Placement
Fonds gérés STB SICAR 6	2 310	316	304	
Fonds gérés STB SICAR 7	405	350	92	
Fonds gérés STB SICAR 8	7 140	299	1 247	
Fonds gérés STB SICAR 9 (2008)	1 700		3 229	
Fonds gérés STB SICAR 10 (2008)	8 662		175	
Fonds gérés EX- ID SICAR 1	1 689		578	
Fonds gérés EX-ID SICAR 2	2 041		760	
Fonds gérés EX- ID SICAR 3	4 361		2 424	
Fonds gérés EX -ID SICAR 4	358		27	
Fonds gérés EX- ID SICAR 5	189		661	
Fonds gérés EX- ID SICAR 6	2 619		1 612	

### Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 78 583 mDT au 31/12/2009. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2008	Acquisitio n/ Cession 2009	Valeur Brute au 31/12/2009	Amort. Au 31/12/2008	Dotation / Régul. 2009	Sortie Amort actif 2009	Amort au 31/12/2009	Valeur Nette au 31/12/2009
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>5 139</b>	<b>893</b>	<b>6 032</b>	<b>4 850</b>	<b>235</b>	<b>0</b>	<b>5 085</b>	<b>947</b>
Logiciel informatique	5 082	893	5 975	4 850	235		5 085	890
Droit au bail	57	0	57	0			0	57
Frais études et développement	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>161 582</b>	<b>5 421</b>	<b>167 003</b>	<b>84 866</b>	<b>4 695</b>	<b>-196</b>	<b>89 367</b>	<b>77 636</b>
Terrains	17 074	135	17 209					17 209
Constructions	63 644	57	63 701	19 806	1 336		21 142	42 559
Mobilier de bureaux	4 437	256	4 693	3 877	182		4 059	634
Matériel de transport	1 346	-119	1 227	1 019	23	-196	847	380
Matériel informatique	25 235	1 540	26 775	23 639	1 343		24 982	1 793
Matériel de communication	1 729	16	1 745	1 431	69		1 501	244
Matériel de bureaux	14 164	35	14 199	13 415	175		13 590	609
Matériel de sécurité	2 085	58	2 143	1 578	96		1 674	469
Matériel de climatisation	3 360	1 090	4 450	2 699	228		2 927	1 523
Agencements, amén. et instal.	20 011	3 608	23 619	16 006	1 102		17 108	6 511
Mob- bureau hors expl	31	0	31	23	1		24	7
Mat-outil hors exploit	288	2	290	244	11		255	35
Immeubles hors exploit	5 881	890	6 771	1 129	129		1 258	5 513
Mat-bureaux en instance affect	100	0	100	0			0	100
Constructions en cours	2 197	-2 147	50	0			0	50
<b>TOTAL</b>	<b>166 721</b>	<b>6 314</b>	<b>173 035</b>	<b>89 716</b>	<b>4 930</b>	<b>-196</b>	<b>94 452</b>	<b>78 583</b>

- La banque a effectuée au 31/12/2009 un inventaire physique des immobilisations. Le rapprochement entre cet inventaire et les soldes comptables n'a pas été effectué.

En outre, la banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par la banque par nature d'immobilisations et par référence.

### Note 7 – Autres actifs

Au 31/12/2009, les autres postes d'actif totalisent 420 561 mDT contre 535 230 mDT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Prêts au personnel	98 020	90 468
Frais médicaux à récupérer	2 697	1 835
Etat, impôt et taxes	8 926	3 076
Stock divers	931	927
Différence de change à la charge de l'Etat	7	2 197
Ecart de conversion	8 521	6 968
Siège, succursales et agences	2 397	32 231
Comptes de régularisation Actif	13 506	31 204
Valeurs présentées à la compensation	35 917	105 890
Effets financiers en recettes	917	112 858
Débits à régulariser	15 539	20 684
Charges payées d'avance	2 845	3 015
Produits à recevoir	2 874	2 875
Créances cédées	2 219	2 219
Différence du portefeuille encaissement / exigible	194 420	92 691
Autres	30 825	26 092
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>420 561</u></b>	<b><u>535 230</u></b>

\* Au 31/12/2009 les créances à abandonner ainsi que leurs provisions et agios réservés ont été reclassés au niveau de la rubrique AC3. Suite à ce changement les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Les comptes inter-siège (35 100 xxx) et (35 200 xxx) et les comptes relatifs à l'activité monétique présentent des suspens anciens en cours d'apurement. Par ailleurs, les suspens débiteurs nets non identifiés et relatifs à l'inter-siège sont provisionnés à concurrence de 4 941 MDT. Ce montant a été déterminé par application d'un taux de provisionnement de 100% pour les suspens antérieurs à 2009, de 50% pour les suspens du premier semestre 2009 et de 20% pour les suspens du troisième trimestre 2009.
- Le compte de « Avances frais huissiers notaires sur chèques sans provisions » d'un solde de 2716 mDT comprend des suspens antérieurs en cours d'apurement provisionnés à hauteur de 513 mDT;

Certains autres comptes d'attentes, de liaisons et de débiteurs divers sont en cours d'apurement par la banque. Il s'agit principalement de :

- du compte débit à régulariser SBE qui affiche un solde de 12.550 mDT.
- Différence portefeuille encaissement exigible après encaissement qui affiche un solde de 194.420 MDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de ce compte est présenté comme suit :

N° compte	Libellé	Solde au 31/12/2009
20 319 070	CH. ESC. PAY/ETRANGER	52
37 610 000	STOCK DE BIL. MUT.A L'ENC	2
38 111 010	CH/TND/RECETT/CORRESPOND	-13
38 111 020	CH/TND/RECETT/RESEAU	90
38 111 040	CHEQUES PLACE	13
38 111 090	CH/DEV/RECETT/RESEAU	29
38 111 120	Comptes d'encaissement BDET	6
38 112 020	CH.A L'ENC.PAY/ETRANGER	204
38 112 090	CH/DEV/RECU/ENCAISSEMENT	296
38 113 080	CH/DEV/ENV/REC/COR/LOCAUX	6 347

38 113 100	CH/DEV/ENV/REC/COR/ETRANG	5 893
38 121 010	EFF/TND/REC/CORRESPONDANT	16
38 122 010	EFF/COMM/ECHU/L'ENCAISSEM	-38
38 122 020	EFFETS NON ECHUS A L'ENC.	59 976
38 122 060	EFF. DEV REC ENCAISSEMENT	1
38 131 050	CH/DEV/ENCAISS/RET/IMPAY	-5 703
38 142 030	VI/RECU A EXECUTER	163
38 151 000	CH.COMP.NON ENCORE IMPUTE	11 163
38 161 070	CPT/CORR/EXIG/REG/CH DEV	-9
38 444 010	CHQ/A/ENCAISSMT/CPT/DEV	3
38 444 030	CHQ/RECETTE/RESEAU/CPT DV	1
38 444 040	CHQ/RECET/CORR/LOC/CPT DV	-1 222
38 741 010	EF.EN ATT.DE PRES.EN COMP	-157
38 751 320	COMPENSATION INTERNE CHE	12 795
38 751 330	COMPENSATION INTERNE EFF	186 568
16 311 010	BANQUE N/PRESENT/CHEQUES	38 100
16 311 020	BANQUE N/PRESENTAT/EFFET	38 781
16 311 030	BANQUE N/PRESENT/PRELEVEM	3
<b>SOUS TOTAL VALEURS A L'ENCAISSEMENT</b>		<b>353 359</b>
38 111 100	CH/DEV/RECETT/CORRESPOND	-9
38 121 110	EFF.DEVISE REC DU RESEAU	-2
38 123 040	EF.BRUL.ESC.ENVOY. RECOUV	-86
38 142 020	VI/RECU/ATTENTE AFFECTATI	107
38 142 040	VI/ORDONNE/ATTENT/AFFECTA	1 364
38 161 010	CPT/CORR/EXIG/REG/CH/TND	1
38 161 040	CPT/CORR/EXIG/REG/EFF/TND	16
38 163 010	C.CL.EXG/ENC. DE CHEQUES	77
38 163 030	CPT /CLT/EXIG/ENCAIT/E/C	10
38 163 040	EXG/ENC.CH.ET EFF.ECH.	87 849
38 163 050	C.CL.EXG/ENC.EFF.N.ECHUS	62 086
<b>N° compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2009</b>
38 163 080	DEP/CH/DEV/IMP/A/RET/REM	-5 703
38 163 170	CPT/CLT/EXIG/A/ENC/CH/DEV	12 538
38 163 180	CPT/CLT/EXIG/A/ENC/CH/DEV	1
38 163 190	DEP/CH/IMP/A RET/REMETTA	33
38 544 010	EXIG/AP/ENC/CH/STB/CP/DEV	2
38 544 020	EXIG/AP/ENC/CH/ABQ/CP/DEV	263
38 544 030	EXIG/AP/ENC/CH/BQ/ETR/DEV	363
38 751 770	LET/CHG/TELECOMP/CIRCULA	31
<b>SOUS TOTAL VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT</b>		<b>158 939</b>
<b>TOTAL COMPENSE</b>		<b>194 420</b>

- Ordre de virement reçus à exécuter qui affiche un solde de 2 852 mDT ;
- des comptes des débiteurs divers ;

En outre, la banque ne dispose pas d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux normes comptables bancaires et notamment à la NCT 22 relative aux opérations en devises. En effet, les mouvements en devises continuent à être dinarisés dans la comptabilité ouverte en dinars et les mouvements en devises restent centralisés dans des fichiers auxiliaires ne font pas partie intégrante de la comptabilité officielle. Ceci a pour effet de tenir une position de trésorerie plutôt qu'une position globale de toute la banque et corrélativement le résultat de change de la banque n'est calculé que sur cette position.

- Le poste « Ecart de conversion » dont le solde au 31 Décembre 2009 s'élève 1923 mDT enregistre la différence entre les soldes des comptes en devises y compris les positions de change, tel qu'ils figurent dans la balance dinars (au cours fixe), et le solde de ces mêmes comptes en devises convertis au cours moyen « B.C.T » à la date d'arrêt.

#### Note 8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2009 ce poste totalise 178 744 mDT contre 75 748 mDT au 31/12/2008. Sa répartition par nature de d'établissement bancaire et financiers est la suivante :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
<b><i>Etablissements bancaires :</i></b>	46 924	54 849
- Banques de dépôts	148	55
- Banques d'investissement		0
- Organismes financiers	0	14
- Banques non résidentes	46 776	54 780
<b><i>Emprunts interbancaires</i></b>	<b><i>131 820</i></b>	<b><i>20 899</i></b>
<b><i>Total</i></b>	<b><i>178 744</i></b>	<b><i>75 748</i></b>

\* Au 31/12/2009 les dépôts de l'intermédiaire en bourse SOFIGES ont été reclassés au niveau de la rubrique PA3. Suite à ce changement les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.
- Les comptes correspondants présentent plusieurs suspens anciens, qui sont en cours d'apurement.

Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

Antériorité des suspens	Devises	Débit STB	Crédit STB	Débit correspondant	Crédit correspondant	Débit STB et débit correspondant DEV	Cours moyen 2009	Débit STB et débit correspondant MDT	Crédit STB et crédit correspondant MDT
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	AED			1 205	72	1 205	0,366	0	0
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	CHF	219 809	144 530	39 363	183 215	259 172	1,240	321	406
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	DZD		242 000	3 403 060		3 403 060	0,019	63	4
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	JPY	60 455 400	60 480 323	95 250	56 431	60 550 650	0,014	872	872
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	SAR	30		500		530	0,359	0	0
Antériorité > a 3 mois et < à 6 mois	USD	568 544	1 435 794	1 547 734	685 354	2 116 278	1,349	2 856	2 862
<b>Total des suspens ayant une antériorité supérieure à 3 mois et inférieur à 6 mois</b>								<b>4 113</b>	<b>4 145</b>
Antériorité > à 6 mois et < à 12 mois	AED	191	50	1 040		1 231	0,366	0	0
Antériorité > à 6 mois et < à 12 mois	CHF	49 582	2 069	7 302	37 440	56 884	1,240	71	49
Antériorité > à 6 mois et < à 12 mois	DZD	10 000 000	10 002 000	1 463		10 001 463	0,019	186	186
Antériorité > à 6 mois et < à 12 mois	JPY	17 240	26 870	1 064 977	117 207	1 082 217	0,014	16	2
Antériorité > à 6 mois et < à 12 mois	SAR					0	0,359	0	0
Antériorité > à 6 mois et < à 12 mois	USD	734 340	1 672 172	1 739 811	821 237	2 474 151	1,349	3 339	3 365
<b>Total des suspens ayant une antériorité supérieure à 6 mois et inférieur à 12 mois</b>								<b>3 611</b>	<b>3 601</b>
Antériorité >12 mois	AED		54 819	1 913	56 307	1 913	0,366	1	41
Antériorité >12 mois	CHF	116 529	39 228	163 000	498 422	279 529	1,240	346	666
Antériorité >12 mois	DZD	118 076 722	142 188 535	54 644 026	50 609 670	172 720 748	0,019	3 206	3 578
Antériorité >12 mois	JPY	232 486 266	249 953 004	2 023 193	33 760	234 509 459	0,014	3 378	3 601
Antériorité >12 mois	SAR		373 489	2 525		2 525	0,359	1	134
Antériorité >12 mois	USD	9 259 834	13 238 513	18 998 202	26 413 068	28 258 036	1,349	38 131	53 506
<b>Total des suspens ayant une antériorité supérieure à 12 mois</b>								<b>45 063</b>	<b>61 526</b>
<b>Total</b>								<b>52 787</b>	<b>69 272</b>



**Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle**

Le solde de ce poste s'élève à 4 296 450 mDT au 31/12/2009 contre 4 010 784 mDT au 31/12/2008. Les dépôts se détaillent comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008*</b>
Dépôts à vue	1 020 408	820 048
Dépôts épargne	1 617 273	1 472 293
Comptes à terme	691 104	775 338
Comptes en dinars convertibles	74 506	70 681
Comptes en devises	175 583	194 061
Placements en devises	188 388	210 369
Bons de caisse	269 569	258 800
Autres sommes dues à la clientèle	129 217	106 812
Dettes rattachées	4 902	2 882
Certificats de dépôts	125 500	99 500
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4 296 450</u></b>	<b><u>4 010 784</u></b>

\* Au 31/12/2009 les dépôts de l'intermédiaire en bourse SOFIGES ont été reclassés au niveau de la rubrique PA3. Suite à ce changement les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Certains comptes présentés au niveau de la rubrique autres sommes dues à la clientèle renferme des mouvements débiteurs non apurés.

- Les applicatifs utilisés pour la gestion des placements clientèles en devises et en dinars ne permettent pas de retracer toutes les opérations effectuées par la banque.

**Note 10 – Emprunts et ressources spéciales**

Le solde de ce poste s'élève à 422 229 mDT au 31/12/2009 contre 435 139 mDT au 31/12/2008 et se répartit comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Emprunts obligataires & privés	93 893	56 005
Ressources spéciales (*)	315 723	368 071
Dettes rattachées	12 613	11 063
<b><u>Total</u></b>	<b><u>422 229</u></b>	<b><u>435 139</u></b>

(\*) : Au 31 Décembre 2009 la Banque a procédé à la reconstitution d'une partie de l'emprunt BAD VI et ce à hauteur de 95.255 mDT, dont 17 933 mDT au cours de cet exercice.

- Certains comptes de ressources budgétaires dont la gestion est attribuée par l'Etat Tunisien à la Société Tunisienne de Banque au 31/12/2009 ne sont pas été justifiés au 31/12/2009.

**Note 11 – Autres passifs**

Ce poste totalise 524 974 mDT au 31/12/2009 contre 722 459 mDT au 31/12/2008 :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009*</b>	<b>31/12/2008</b>
Provisions pour passifs et charges (1)	68 784	79 763
Etat, impôts, taxes et dettes sociales (2)	15 118	15 342
Effets financiers non échus (3)	177 146	145 678
Agios réservés pris en charge par l'Etat	12 617	13 640
Charges à payer	27 006	24 097
Créditeurs divers	2 846	2 606

Libellé	31/12/2009*	31/12/2008
Suspens à régulariser	7 556	7 502
Siège, succursales et agences	8 317	4 359
Comptes de régularisation-Passif (*)	63 465	43 343
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	130 855	368 836
Ecart de conversion	919	468
Autres crédits	5 725	6 641
Crédits à régulariser	4 621	4 650
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	0	5 534
Différence intérêts à recevoir et à courir		
<b>Total</b>	<b>524 974</b>	<b>722 459</b>

(\*) Au 31/12/2009 les revenus non encaissés sur les créances de crédits bail ne sont plus présentés au niveau de la rubrique PA5. Ils sont présentés en déduction de la rubrique AC3. Suite à ce changement les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Le compte « Fournisseur » figurant au niveau de la rubrique « Comptes de régularisation passif » pour un montant de 775 mDT, est en cours de justification.

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la Banque au terme de l'exercice 2009 s'élèvent à 68.784 mDT contre 79 763 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan, litiges et pertes de change, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 31/12/2008	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 31/12/2009
Prov. sur E/S	28 595	-1 252	784	-8 469	19 658
Prov. pour risques divers (*)	46 247	-10 740	8 698		44 205
Prov. pour pertes de change (*)	4 921				4 921
<b>Total</b>	<b>79 763</b>	<b>-11 992</b>	<b>9 482</b>	<b>-8 469</b>	<b>68 784</b>

(2) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2009	31/12/2008
TVA	1 553	1 535
Retenues à la source	5 188	5 705
Fonds de péréquation de change	6 810	6 696
Autres	1 567	1 406
<b>Total</b>	<b>15 118</b>	<b>15 342</b>

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	31/12/2009	31/12/2008
Effets financiers moyen terme non échus	45 825	44 442
Effets financiers court terme non échus	105 337	75 280
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	25 437	25 318
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	638
<b>Total</b>	<b>177 146</b>	<b>145 678</b>

## Note 12 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 124 300 mDT. Il est composé de 24 860 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la Banque se détaillent comme suit :

Rubrique	Solde avant affectation au 31/12/2008	Affectation résultat 2008	Solde après affectation au 31/12/2008	Autres imputations	Solde au 31/12/2009
----------	---	------------------------------	---	-----------------------	------------------------

Capital	124 300		124 300		124 300
Réserves	263 143	22 313	285 457	682	286 139
Prime de fusion	26 787		26 787		26 787
Actions propres	-88		-88	-573	-661
Autres capitaux propres (1)	37 324		37 324		37 324
Résultats reportés (2)	19	-19	0	44	44
Résultat de l'exercice	32 239	-32 239		40 158	40 158
<b>Total</b>	<b>483 724</b>	<b>-9 945</b>	<b>473 780</b>	<b>40 310</b>	<b>514 090</b>

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 MDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT).

(2) Dividendes sur actions propres perçues au titre des bénéfices de l'exercice 2008.

### Note 13 – Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 Décembre 2009 des éléments suivants :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Engagements sur billets de trésorerie	0	300
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	676 876	545 428
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	578 361	404 342
<b>Total cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>1 255 237</b>	<b>950 070</b>
Crédits documentaires et acceptations import	350 298	253 814
Crédits documentaires et acceptations export	82 662	43 391
<b>Total crédits documentaires</b>	<b>432 960</b>	<b>297 205</b>
<b>Total passifs éventuels</b>	<b>1 688 197</b>	<b>1 247 275</b>

Les comptes des engagements hors bilan ne sont pas justifiés et ne reflètent pas d'une manière fiable et exhaustive les engagements réels de la banque. Par conséquent et afin de pallier à cette situation, l'état des engagements hors bilan est élaboré à partir des déclarations extra-comptables.

### Note 14 – Engagements de financement donnés

Le poste « Engagements de financement donnés » se compose au 31 Décembre 2009 des engagements de financement et des engagements de remboursement de l'Etat pour un montant de 210.288 MDT contre 191 887 MDT au 31 Décembre 2008.

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement	156 544	120 209
Engagements de remboursement de l'Etat (1)	53 744	71 678
<b>Total</b>	<b>210 288</b>	<b>191 887</b>

(1) : Il s'agit de l'engagement de remboursement par la « S.T.B » de la ligne spéciale BAD 6 pris en charge par l'Etat en 2003 et ce à hauteur du montant non encore reconstitué au 31 Décembre 2009.

### Note 15 – Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 Décembre 2009 à 1 013.532 mDT contre 766.006 mDT au 31 Décembre 2008 :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
---------	------------	------------

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	667 412	420 755
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	18 552	14 605
Garanties reçues de l'Etat et des organismes d'assurance	175 791	138 122
Garanties reçues de la clientèle(*)	151 777	192 524
<b>Total</b>	<b>1 013 532</b>	<b>766 006</b>

\* Les garanties financières sous forme de dépôts affectés auprès de la STB ont été pris en compte au 31/12/2009 au niveau de la rubrique " garanties reçues ". En conséquence, les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.
- Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la Banque.
- Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

#### Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 321.957 MDT contre 311.552 MDT au 31 Décembre 2008 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	14 168	11 260
Intérêts sur créances sur la clientèle	293 263	285 416
Revenus assimilés	14 526	14 876
<b>Total</b>	<b>321 957</b>	<b>311 552</b>

#### Note 17 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2009 à 54.850 mDT contre 48 743 mDT au 31 Décembre 2008 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Chèques, effets, virements et tenue de compte	21 034	19 168
Opérations sur titres	687	372
Opérations de change	8 335	8 164
Opérations de commerce extérieur	1 294	1 384
Coffre-fort	25	29
Etudes	9 560	7 559
Autres	13 915	12 067
<b>Total</b>	<b>54 850</b>	<b>48 743</b>

#### Note 18 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à 17.369 mDT contre 15.520 mDT au 31 Décembre 2008 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Gains nets sur titres de transaction	1 121	1 173
Gains nets sur titres de placement	327	1 066
Gains nets sur opérations de change	15 921	13 281
<b>Total</b>	<b>17 369</b>	<b>15 520</b>

Les gains nets sur titres de transaction sont répartis comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Gains sur cession BTCT et BTA	1 390	1 650
Intérêts sur BTCT	129	87
Pertes sur cession BTCT et BTA	-398	-564
<b>Total</b>	<b>1 121</b>	<b>1 173</b>

Les gains nets sur titres de placement sont répartis comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et revenus assimilés	324	1 066
Dividendes et revenus assimilés (+)	3	0
<b>Total</b>	<b>327</b>	<b>1 066</b>

#### Note 19 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titres d'investissement s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 8.979 mDT contre 5 857 mDT au 31 Décembre 2008 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	806	881
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	8 173	4 976
<b>Total</b>	<b>8 979</b>	<b>5 857</b>

#### Note 20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 155.151 mDT contre 158.366 mDT au 31 Décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Opérations avec les établissements bancaires	4 048	3 041
Opérations avec la clientèle	123 144	124 759
Emprunts et ressources spéciales	27 914	30 514
Autres intérêts et charges	45	52
<b>Total</b>	<b>155 151</b>	<b>158 366</b>

#### Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2009 :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Dotations aux provisions	-100 190	-109 003
- Reprises de provisions	46 086	39 581
- Reprises d'agios/créances abandonnées	11 364	23 679
- Créances passées par pertes et créances cédées	-25 469	-40 025
- Moins values sur cession de créances	-39 355	-3
- Reprises de provisions sur créances cédées	38 573	0
- Reprises de provisions sur créances passées par pertes	4 796	10 189

<b><u>Total</u></b>	<b>-64 195</b>	<b>-75 582</b>
---------------------	----------------	----------------

**Note 22 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Au 31 Décembre 2009, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Reprises de provisions sur portefeuille d'investissement	4 053	10 672
Reprises de provisions sur fonds gérés	2 581	1 824
+ / - values sur cession du portefeuille d'investissement	2 211	1 187
Provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-33 953	-14 040
- Pertes sur fonds SICAR	-45	-1 658
<b><u>Total</u></b>	<b>-25 152</b>	<b>-2 015</b>

**Note 23 – Frais de personnel**

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2009 un total de 84.365 mDT contre 80.078 mDT au 31 Décembre 2008, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du personnel	63 260	61 015
Charges sociales	19 278	17 308
Autres charges liées au personnel	1 827	1 755
<b><u>Total</u></b>	<b>84 365</b>	<b>80 078</b>

**Note 24 – Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2009 un total de 23.427 mDT contre 17 699 mDT au 31 Décembre 2008, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Loyer	2 088	1 694
Entretiens et réparations confiés à des tiers	2 119	1 983
Travaux et façons exécutés par des tiers	4 632	3 801
Primes d'assurance	505	585
Autres	1 826	38
Impôts et taxes	278	352
Fournitures faites à l'entreprise	1 481	1 182
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	690	377
Transport et déplacement	440	342
Frais divers de gestion	9 368	7 345
<b><u>Total</u></b>	<b>23 427</b>	<b>17 699</b>

**Note 25 Produits d'exploitation bancaires et prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle**

Pour la préparation de l'état de flux au 31 Décembre 2009, certains comptes d'actifs ont été pris en compte au niveau de la rubrique produits d'exploitation bancaires au lieu de la rubrique prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle. Suite à ce changement, les chiffres de la situation au 31/12/2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

**Note 26 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 Décembre 2009, un solde de 155.339 mDT contre 297.525 mDT au 31 Décembre 2008, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, CCP et reprise de liquidité	42 366	27 447
BCT	77 807	133 588
Banques et organismes spécialisés	-16 270	-28 123
Prêts emprunts sur le marché monétaire	41 526	163 010
Titres de transactions	9 910	1 602
<b><u>Total</u></b>	<b><u>155 339</u></b>	<b><u>297 524</u></b>

**- Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2009, comparativement à l'exercice 2008 se présente comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net en DT	40 157 645	32 238 658
Résultat net attribuable aux actions ordinaires en DT	40 157 645	32 238 658
Nombre moyen d'actions ordinaires	24 860 000	24 860 000
<b><u>Résultat par action</u></b>	<b><u>1,615</u></b>	<b><u>1,297</u></b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

**Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Société Tunisienne de Banque - STB » arrêtés au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

**I - Opinion sur les états financiers**

1. Nous avons audité les états financiers de la « Société Tunisienne de Banque » arrêtés au 31 Décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 Juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Les états financiers ci-joints, couvrant la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2009, font apparaître un total bilan net de 5.937.138 Mille Dinars et un bénéfice net de 40.158 Mille Dinars. Ce résultat est arrêté compte tenu :

- d'une dotation aux amortissements de 4.931 Mille Dinars ;
- d'une dotation aux provisions nette et résultat des corrections de valeurs de 91.558 Mille Dinars;
- d'une plus value sur cession de titres de 2.593 Mille Dinars ;
- d'un impôt sur les sociétés de 7.067 Mille Dinars.

Par ailleurs au 31 Décembre 2009, les provisions et les agios réservés nets des intérêts de retard réservés et des agios réservés sur créances rattachées totalisent 906.664 Mille Dinars contre 896.322 Mille Dinars, soit une augmentation de 10.342 Mille Dinars par rapport au 31 Décembre 2008, compte tenu essentiellement d'une reprise de 58.713 Mille Dinars résultant de la cession des créances effectuée en 2009.

4. Courant l'exercice 2009, la Banque a procédé à la reconstitution des échéances de l'emprunt BAD VI au titre de l'année 2009 et ce à hauteur de 17 933 Mille Dinars. Cet emprunt a été affecté en 2003 pour la couverture des risques pour un montant total de 149 000 Mille Dinars. Au 31 Décembre 2009, l'encours de l'emprunt BAD VI restant à reconstituer s'élève à 53.745 Mille Dinars.

5. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Il est à signaler que la banque a acquis courant l'exercice 2009 un noyau d'un système d'information dont les travaux préalables de mise en place sont engagés.

A ce titre et comme il est mentionné au niveau des notes (1), (2), (7) et (11) aux états financiers, certains comptes de correspondants, d'actifs et de passifs comportent des suspens antérieurs non encore apurés pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification ce qui a permis de réduire le nombre de ces suspens. Ces travaux étant en cours, à la clôture de l'exercice 2009, l'impact éventuel de cette action sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

De même, certains comptes d'actifs et de passifs, dont, notamment, des comptes relatifs aux produits perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ne sont pas justifiés à la date d'arrêté des états financiers.

En outre, la Banque a accordé à la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) depuis sa création une ligne de crédit sous forme de compte courant associé qui a servi au financement de l'acquisition des créances dont le solde a atteint au 31 Décembre 2009 un montant de 123,817 Millions de Dinars. Le recouvrement de cette créance est tributaire des résultats des actions de recouvrement engagées par la STRC et de la réalisation des garanties transférées. Il est à noter que durant cette période la STRC a recouvré un montant global de créances cédées d'environ 101 Millions de Dinars.

Par ailleurs, certaines valeurs de garanties ont été retenues par la banque sans procéder à un inventaire exhaustif de ces garanties et sans être appuyées par des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

La banque a effectué, au cours de l'exercice 2009, un inventaire physique de ses immobilisations. Cependant, les travaux de rapprochement des résultats de cet inventaire avec les soldes comptables des immobilisations sont en cours.

6. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Tunisienne de Banque » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.



**II - Vérifications spécifiques**

8. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales et en dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.

9. En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances et notamment au niveau du traitement des ressources budgétaires, de l'exploitation de l'application IMX ainsi que la tenue de la comptabilité multi-devises.

10. D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Tunisienne de Banque » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 28 Mai 2010

**P/ GAC – CPA International**  
Mr Chiheb GHANMI

**P/ CMC – DFK International**  
Mr Chérif BEN ZINA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2009.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- CONVENTIONS REGLEMENTEES**

1. La « Société Tunisienne de Banque » a accordée à sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement de Créances « S.T.R.C » une ligne de crédit sous forme de compte courant associé non rémunérée. L'encours de ce compte s'élève à 123.817 MDT au 31/12/2009 contre 120.774 MDT au 31/12/2008.

2. La « Société Tunisienne de Banque » a signé avec sa filiale « STB SICAR » seize conventions de gestion de fonds à capital risque. Ces conventions ainsi que leurs conditions de rémunération respectives sont résumées comme suit :

(Montants en Milliers de Dinars)

Libellé	Montant du Fonds	Commission de Gestion (%)	Commission de Performance (%)	Commission de Rendement (%)
Fonds STB 1	8 000	1	-	-
Fonds STB 2	8 000	1	20	10
Fonds STB 3	5 000	1	10	10
Fonds STB 4	6 500	1	10	10

Libellé	Montant du Fonds	Commission de Gestion (%)	Commission de Performance (%)	Commission de Rendement (%)
Fonds STB 5	6 824	1	10	10
Fonds STB 6	2 707	1	10	10
Fonds STB 7	800	1	10	10
Fonds STB 8	10 000	1	10	10
Fonds STB 9	4800	1	10	10
Fonds STB 10	4784	1	10	10
<b>Base de calcul de la commission</b>		<b>Montant des fonds gérés</b>	<b>Plus values réalisées</b>	<b>Produits des placements</b>

Par ailleurs, La « Société Tunisienne de Banque » a conclu avec sa filiale « ID SICAR » qui a été absorbée en 2009 par la « STB SICAR » six conventions de gestion de fonds à capital risque. Ces conventions ainsi que leurs conditions de rémunération sont résumées comme suit :

(Montants en Milliers de Dinars)

Libellé	Montant du Fonds	Commission de Gestion (%)	Commission de Performance (%)	Commission de Rendement (%)
Fonds STB 1	2 000	1	10	10
Fonds STB 2	2 000	1	10	10
Fonds STB 3	5 435	1	10	10
Fonds STB 4	360	1	10	10
Fonds STB 5	1 133	1	10	10
Fonds STB 6	4 000	1	10	10
<b>Base de calcul de la commission</b>		<b>Montant des fonds gérés</b>	<b>Plus values réalisées</b>	<b>Produits des placements</b>

3. Certains contrats de location ont été signés entre la « Société Tunisienne de Banque » et ses filiales occupant les locaux de la Banque. Les conditions annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer en Dinars	Date début de la location	Majoration par année
STRC 1 er étage	10 000	01/07/2004	5%
STRC 2 ème étage	10 000	01/09/2001	5%
STRC 3 ème étage	10 000	01/04/2005	5%
STB CAPITALIS	9 500	01/01/2002	5%
STB INVEST	6 000	01/07/2001	5%
STB MANAGER	5 400	01/01/2003	5%

4. En vertu des conventions de dépositaire conclues avec la société « SICAV L'EPARGNANT », la société « SICAV L'INVESTISSEUR » et la société « SICAV AVENIR », la « Société Tunisienne de Banque » assure la mission de dépositaire des titres et fonds de ces sociétés.

En rémunération de ces prestations, la Banque perçoit les commissions suivantes :

- « SICAV L'EPARGNANT » : 0,05% l'an sur l'actif net calculé quotidiennement ;
- « SICAV L'INVESTISSEUR » : 0,1% l'an sur l'actif net calculé quotidiennement ;
- « SICAV AVENIR » : 1 000 Dinars Hors Taxes annuellement.

#### **II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS**

1. Les émoluments bruts servis à Monsieur le Président Directeur Général, courant l'année 2009 se sont élevés à 63.288 Dinars (y compris les avantages en nature).
2. Les émoluments bruts servis à Messieurs les Directeurs Généraux Adjoints, courant l'année 2009 se sont élevés à 61.506 Dinars et à 53 975 DT (y compris les avantages en nature).
3. Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009, ont totalisé un montant brut de 53.750 DT.

Tunis, le 28 Mai 2010